

L'Entrepreneuriat wallon et la primo-cr ation d'entreprise

Jean-Luc Guyot, attach  scientifique IWEPS - JL.Guyot@iweeps.be

Dans son Livre vert, L'esprit d'entreprendre en Europe (2003), la Commission Europ enne consid re l'esprit d'entreprise comme un  l ment majeur pour la r ussite de la Strat gie de Lisbonne. Le Gouvernement wallon s'est montr  tout aussi conscient de l'importance du dynamisme entrepreneurial. Celle-ci, d j  mise en exergue dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » de f vrier 2000, s'est vue confirm e par la version actualis e du Contrat d'avenir (janvier 2005), par le « Plan strat gique transversal »  labor  par le Ministre wallon de l'Economie et de l'emploi (juin 2005) et par le plan gouvernemental « Concentrer nos forces - Les actions prioritaires pour l'avenir wallon » (ao t 2005).

C'est dans ce contexte que l'IWEPS a men  un programme de travail sur l'entrepreneuriat wallon, et, plus particuli rement, sur la primo-cr ation d'entreprise. Cette br ve pr sente l'architecture de ce programme et quelques un de ses principaux r sultats¹.

LA PRIMO-CR ATION D'ENTREPRISE : UNE EXPRESSION DU FAIT ENTREPRENEURIAL

Dans le cadre des pr occupations gouvernementales relatives au d veloppement  conomique de la Wallonie, l'IWEPS a d velopp , depuis 2002, un programme de travail sur l'entrepreneuriat wallon. Le th me  tant vaste, il a  t  d cid  de centrer les premi res recherches sur les primo-cr ations de soci t s ex nihilo. Les entreprises vis es sont donc celles qui correspondent   une cr ation au sens strict : sont exclues les cr ations par fusion, scission, reprise ou encore changement de d signation. En outre, les entreprises de type « personne physique » ne sont pas concern es. Seules les soci t s (anonymes, sans but lucratif², priv es   responsabilit  limit e, priv es   responsabilit  limit e unipersonnelle, collective   responsabilit  limit e...) sont consid r es. Enfin, les cr ations consid r es sont le fait de ce qu'on qualifie, dans la litt rature anglo-saxonne, de novices. Pour  viter toute  quivoque, le terme de primo-cr ateur a  t  utilis . Il s'agit d'individus qui cr ent, pour la premi re fois, une soci t . Sont donc  cart s les « r cidivistes », cette restriction offrant l'avantage d' tudier le passage de l' tat de non cr ateur   celui de cr ateur. Les recherches initi es par l'IWEPS ont permis de r pondre   des questions centrales. Qui sont ces primo-cr ateurs d'entreprise ? Quels sont les m canismes  conomiques, sociaux et culturels qui les am nent   se lancer dans un projet de cr ation de soci t  ? Quelles sont leurs motivations ? Quelles sont les difficult s auxquelles ils doivent faire face ? De quels appuis b n ficient-ils ? Quels sont leurs besoins lors de la primo-cr ation ?

UN PROGRAMME DE RECHERCHE MULTIDISCIPLINAIRE EN QUATRE VOLETS

Apr s un premier travail exploratoire, l'IWEPS a conclu plusieurs conventions avec des  quipes de recherche de diff rentes disciplines : le DULBEA (D partement d' conomie appliqu e - ULB), l'IGEAT (Institut de gestion de l'environnement et d'am nagement du territoire - ULB) et le METICES/TEF (Centre de Sociologie du travail, de l'emploi et de la formation - ULB). Le programme a articul  diff rentes m thodes et une grande vari t  de sources de donn es portant non seulement sur le profil des primo-cr ateurs mais  galement sur le processus de cr ation et ses liens avec des dimensions telles que les sp cificit s locales, l'ancrage familial, la trajectoire individuelle et les ressources mobilis es. Il se d compose en quatre volets.

Le premier vise l'identification et la caract risation g n rale des primo-cr ateurs. Pour ce faire, il a d'abord fallu identifier les nouvelles entreprises sur la base des donn es administratives³ et, ensuite, via une enqu te aupr s de l'ensemble des cr ateurs de ces entreprises, distinguer les primo-cr ateurs des autres, tout en obtenant les coordonn es individuelles des premiers⁴.

Le deuxi me volet⁵ examine les variables   l' uvre dans la primo-cr ation. Il s'est mat rialis  par trois dispositifs de collecte des donn es : les donn es

administratives existantes, une enqu te aupr s des primo-cr ateurs⁶ et une enqu te aupr s des particuliers n'ayant jamais cr e une entreprise⁷, ces deux enqu tes permettant de mettre en  vidence les sp cificit s des primo-cr ateurs par rapport aux non cr ateurs. Ce volet a d bouch  sur la construction d'une typologie des profils des primo-cr ateurs qui a permis de baliser le choix des individus examin s dans le troisi me volet⁸.

Celui-ci aborde la signification de la primo-cr ation du point de vue des cr ateurs. Il a consist  en une enqu te qualitative par entretiens men s aupr s d'individus choisis dans chacun des types identifi s dans le volet pr c dent.

Dans le dernier volet, il s'agissait, sur la base de pr sentations des principaux r sultats de la recherche   des personnes ressources r unies lors de tables rondes, de confronter ces r sultats avec les perceptions de personnes actives dans l'environnement imm diat des primo-cr ateurs en vue d'assurer, si n cessaire, un ajustement des conclusions aux situations les plus r centes.

Outre l'identification de certaines pistes d'action pour les op rateurs publics⁹, ces quatre volets ont fourni de nombreux r sultats. En voici quelques uns.

LES DISPARIT S SPATIALES DE L'INTENSIT  PRIMO-CR ATRICE

Pr s de 6 primo-cr ateurs sur 10 ont choisi la S.P.R.L. comme forme juridique, chiffre   comparer avec celui de l'ensemble des entreprises wallonnes, qui est de 45 % en 2000¹⁰. Viennent ensuite les S.P.R.L.U., avec pr s de 17 % des primo-cr ateurs (contre 9 % pour l'ensemble des entreprises wallonnes en 2000) et les S.A., avec pr s de 12 % (contre 32 %). Les entreprises des primo-cr ateurs pr sentent donc un profil juridique tr s sp cifique.

Les entreprises cr ees par les primo-cr ateurs sont, dans l'ensemble, des tr s petites entreprises. En moyenne, elles emploient, au moment de leur cr ation, 2,7 personnes. Un peu plus de trois-quarts des entreprises en occupent moins de 3. Comme l'indique le tableau reprenant la distribution des entreprises suivant la taille, les tr s petites entreprises, et, plus particuli rement, celles de moins de 5 personnes, sont tr s fortement sur-repr sent es parmi les entreprises des primo-cr ateurs.

Comparativement   la structure sectorielle du tissu industriel wallon appr hend e   partir des chiffres relatifs   l'emploi total (tableau relatif   la structure sectorielle des entreprises), le secteur du service aux entreprises est fortement sur-repr sent  chez les primo-cr ateurs (plus d'un quart d'entre eux ont cr e leur entreprise dans ce secteur). Ceci n'est sans doute pas  tranger au fort dynamisme que conna t ce secteur depuis les deux derni res d cades, celui-ci s'inscrivant, entre autres, dans le cadre des strat gies de sous-traitance (outsourcing) men es par de nombreuses entreprises. Il est   souligner que la part de ce secteur dans les entreprises cr ees par les primo-cr ateurs est tr s proche de celle qu'il totalise pour l'emploi ind pendant.

DISTRIBUTION DES ENTREPRISES SUIVANT LA TAILLE : SITUATION DES ENTREPRISES DES PRIMO-CRÉATEURS AU MOMENT DE LA CRÉATION ET DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES WALLONNES EN JUIN 2000

	Nombre de personnes occupées			
	moins de 5	de 5 à 9	de 10 à 19	20 et plus
Wallonie	66,9 %	14,5 %	8,4 %	10,2 %
Primo-créateurs	92,3 %	5 %	2,6 %	0,2 %

Source : IWEPS et ONSS

L'agriculture, sylviculture et pêche, d'une part, et les services collectifs, sociaux ou personnels, d'autre part, affichent des valeurs relativement plus élevées chez les primo-créateurs que celles observées pour l'emploi total. Les valeurs attestent aussi d'une telle sur-représentation pour le secteur de la construction et du commerce. A contrario, on observe une forte sous-représentation de l'industrie manufacturière dans les primo-créations. Celle-ci s'explique peut-être par la forte intensité capitalistique et technologique de ce secteur, qui constitue sans doute une barrière à la primo-création. On notera également la faiblesse des primo-créations dans les secteurs non-marchands que sont l'enseignement et la formation, d'une part, et, dans une moindre mesure, la santé, d'autre part.

En outre, la structure sectorielle des entreprises créées est très similaire à celle de l'emploi indépendant. Ce constat fait écho aux résultats indiquant la forte prégnance du travail indépendant dans le passé professionnel de nombreux primo-créateurs, d'une part, et l'articulation entre le secteur de leurs activités précédant la création et celui de l'entreprise créée, d'autre part.

En ce qui concerne le positionnement stratégique de l'entreprise, plus d'un primo-créateur sur deux vise un micro marché local composé des particuliers localisés essentiellement dans les communes avoisinantes. Par ailleurs, chez ceux dont le marché principal visé est celui des PME et des grandes entreprises, près d'un sur trois base son activité sur la sous-traitance en tant que preneur d'ordre.

LES DISPARITÉS SPATIALES DE L'INTENSITÉ PRIMO-CRÉATRICE

Les analyses mettent en évidence des disparités spatiales. Des territoires - le Brabant wallon, la région de Bastogne et le nord-ouest de Liège - présentent une intensité « primo-créatrice » plus élevée que d'autres, moins propices à la primo-création, principalement le long du sillon Sambre-et-Meuse. De plus, un contraste est observable entre les centres urbains et leurs périphéries, ces dernières étant, en général, plus favorisées en matière de primo-créations. En outre, une certaine régularité dans la configuration spatiale de la primo-création en Wallonie a été dégagée : une alternance d'ensemble de communes à plus forte intensité primo-créatrice avec des ensembles à plus faible intensité a été mise en évidence.

DES EFFETS DE SPÉCIALISATION TERRITORIALE

Une spécialisation territoriale a aussi été détectée. Le Brabant wallon présente une spécialisation des primo-créations dans les secteurs des activités financières et des services aux entreprises. Le secteur des services

sociaux et collectifs est sur-représenté dans les primo-créations hennuyères. Une différence apparaît entre l'est et l'ouest du sillon Sambre-et-Meuse : les primo-créations liégeoises semblent plus spécialisées dans les activités financières et les services aux entreprises

que celles localisées à l'ouest. Par rapport à ce sillon, le sud marque, dans certains bassins d'emploi, une spécialisation de la primo-création dans les secteurs du commerce de détail et l'horeca, à mettre en rapport avec l'importance de l'industrie touristique de ces bassins. Le sud marque également une spécialisation de la primo-création, en termes relatifs, dans le secteur de la fabrication (production de biens et agriculture). Enfin, quelques bassins ruraux se distinguent par une plus forte spécialisation de la primo-création dans les services sociaux et collectifs.

L'ENCASTREMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PRIMO-CRÉATION DANS LE TERRITOIRE

Les analyses ont également montré que la diversité spatiale en termes d'intensité de la primo-création reflète les particularités socio-économiques des territoires considérés. Elle serait le reflet d'une histoire à la fois plus générale et plus longue. Ainsi, les taux de chômage élevés, qui traduisent le passé industriel de certaines sous-régions, semblent constituer un obstacle contextuel conséquent par rapport à la primo-création. En outre, le niveau socio-économique des territoires, mesuré en particulier par le

diplôme, est un facteur permettant d'éclairer la diversité spatiale de la primo-création en Wallonie. Plus le niveau socio-économique de la population d'un territoire est élevé plus l'intensité primo-créatrice de celui-ci sera élevée. Il en est de même en ce qui concerne la proportion de travailleurs indépendants dans la population.

Enfin, l'analyse géographique montre que, à diplôme égal, la propension à la primo-création est toujours supérieure dans les régions comme le Brabant wallon, que dans les régions comme le Hainaut, en particulier pour les personnes faiblement diplômées. Les contextes territoriaux peu favorables à la primo-création semblent donc peser plus lourdement pour les catégories sociales moins disposées à primo-créer.

QUI SONT LES PRIMO-CRÉATEURS WALLONS ?

Les primo-créateurs constituent une population favorisée, tant sur le plan culturel (à travers un niveau de diplôme plus élevé que celui des non-créateurs) que sur le plan économique. La situation dans la sphère du travail est un autre critère de différenciation : près d'un primo-créateur sur deux exerçait, avant de créer sa société, une activité en tant que travailleur indépendant (à titre principal ou complémentaire), alors que ce chiffre est inférieur à 50% chez les non-créateurs ayant participé à l'enquête menée par l'IWEPS.

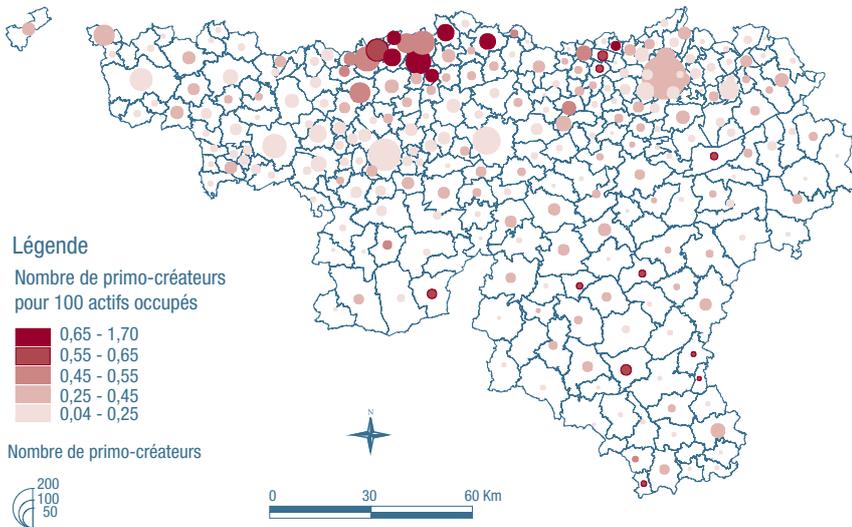
Les analyses¹¹ indiquent que, toute chose égale par ailleurs, les hommes ont une probabilité d'être primo-créateurs significativement supérieure à celles des femmes. Pour ce qui est de l'âge, toute chose égale par ailleurs, seuls les individus âgés de 32 à 38 ans ont significativement plus de « chances » que les autres d'être primo-créateurs. En outre, plus un individu est diplômé, plus ses « chances » d'être primo-créateur sont élevées, toute chose égale par ailleurs.

STRUCTURE SECTORIELLE : SITUATION DES PRIMO-CRÉATEURS ET DE L'EMPLOI EN RÉGION WALLONNE EN JUIN 2000

Secteurs	Part des secteurs dans les entreprises créées par les primo-créateurs (en %)	Part des secteurs dans l'emploi indépendant de la région wallonne en 2000 (en %)	Part des secteurs dans l'emploi salarié de la région wallonne en 2000 (en %)	Part des secteurs dans l'emploi total de la région wallonne en 2000 (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	6,3	11,6	0,5	2,6
Extraction	0	0,0	0,3	0,3
Industrie manufacturière	4,0	4,0	16,0	13,7
Eau, Gaz, Electricité	0,0	0,0	1,0	0,8
Construction	11,8	8,0	6,3	6,7
Commerce	19,2	20,7	12,3	13,9
HORECA	3,6	6,3	2,4	3,1
Transport, communication	1,5	1,7	8,0	6,8
Finance	5,1	1,9	2,1	2,1
Services aux entreprises	27,4	26,8	8,2	11,8
Administration publique	0	0,0	13,8	11,1
Education et formation	1,5	0,1	11,8	9,5
Santé	11,4	12,6	11,5	11,8
Services collectifs, sociaux ou personnels	8,2	6,3	3,0	3,7
Services domestiques	0,0	0,0	2,7	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête IWEPS et Institut des Comptes Nationaux

L'INTENSITÉ PRIMO-CRÉATRICE DANS LES COMMUNES WALLONNES



Source : IMEPS - calculs et cartographie : IGEAT

En ce qui concerne le capital économique disponible, la variable « revenu mensuel net moyen du ménage » exerce un effet positif : plus ce revenu est élevé plus la probabilité d'être primo-créateur est grande. La taille du ménage, mesurée par le nombre de personnes vivant du revenu net du ménage de l'individu, exerce également une influence positive sur la probabilité d'entreprendre : plus la taille du ménage de l'individu est élevée, plus la probabilité qu'il soit primo-créateur est forte. Quant au fait d'être locataire plutôt que propriétaire, il joue un rôle négatif sur la probabilité de créer une nouvelle entreprise.

Au niveau géographique, la situation particulière des individus domiciliés dans le Brabant wallon est mise en exergue : leur propension à être primo-créateurs est significativement plus élevée, toute chose égale par ailleurs. Le fait d'être domicilié dans l'arrondissement d'Arion, de Bastogne, de Dinant, de Neufchâteau, de Virton ou de Waremme n'affecte pas cette propension à être primo-créateur. Par contre, être domicilié dans un des autres arrondissements wallons réduit significativement celle-ci.

Quant au statut professionnel, le fait d'être salarié du secteur privé (ouvriers, employés et cadres supérieurs) a un effet significatif et positif sur la probabilité d'être primo-créateur. L'appartenance à la catégorie des salariés du secteur public est sans effet. Le fait d'exercer une profession libérale, d'être commerçant, artisan ou autre indépendant influence fortement, et de manière positive, la probabilité d'être primo-créateur. L'impact positif du fait d'être chômeur complet indemnisé de moins de deux ans est aussi significatif.

Les résultats relatifs à la taille de l'organisme dans lequel l'activité professionnelle était exercée indiquent que, toute chose égale par ailleurs, les individus les plus susceptibles d'être primo-créateurs sont ceux travaillant en très petite entreprise et les moins susceptibles sont ceux qui exercent leur activité en grande entreprise.

L'INSCRIPTION BIOGRAPHIQUE DES PRIMO-CRÉATEURS

Les résultats montrent également un encastrement biographique très marqué de la primo-création. Outre la fréquente articulation avec le statut antérieur de travailleur indépendant, il faut relever que la nature des éléments déclencheurs et des motivations qui sous-tendent le passage à la primo-création est fréquemment liée à la trajectoire personnelle et varie suivant l'âge du primo-créateur. Relevons aussi que six primo-créateurs sur dix choisissent de créer leur société dans un secteur qui leur semble très proche de celui où ils menaient leurs activités professionnelles antérieures. Cette concordance indique la force de l'inscription de la primo-création dans la trajectoire du porteur du projet, l'activité de la société créée pouvant, dans ces cas de concordance, s'interpréter comme espace d'expression, de valorisation et de développement des acquis en matières de compétences, d'expériences et de réseaux accumulés précédemment.

LES PRIMO-CRÉATEURS : UNE POPULATION PLURIELLE

Une typologie identitaire des primo-créateurs a, par ailleurs, été élaborée. Huit types ont été dégagés : les *jeunes non installés* (jeunes encore peu installés dans la vie professionnelle et familiale ayant un niveau d'éducation relativement faible), les *commerçants âgés* (commerçants d'âge mur, très insérés dans le monde des indépendants mais peu diplômés et héritiers de parents eux-mêmes peu diplômés), les *jeunes cadres* (jeunes diplômés, installés dans la vie professionnelle, issus d'un milieu familial favorisé et se lançant dans la création d'entreprise avec leurs expériences et leurs diplômes), les *indépendants « moyens »* (indépendants au profil d'éducation moyen et ayant tendance à suivre un schéma de reproduction socio-professionnel), les *« professions libérales »* (diplômés exerçant une profession libérale, issus d'un milieu familial favorisé et suivant un schéma de

reproduction social en matière d'éducation - héritiers de parents eux-mêmes très diplômés et exerçant également fréquemment une profession libérale), les *ouvriers - salariés* (salariés peu diplômés se lançant dans la primo-création sans être ni qualifiés ni insérés dans le monde des indépendants), les *jeunes issus du monde des indépendants* (jeunes encore peu installés dans la vie professionnelle et familiale et largement inscrits au monde des indépendants) et, enfin, les *cadres âgés* (cadres d'âge mûr bien installés dans la vie professionnelle et familiale - plus installés, surtout dans la vie familiale, mais moins diplômés que les jeunes cadres).

LES FREINS À LA PRIMO-CRÉATION

Plus de 13 % des primo-créateurs interrogés considèrent que les démarches administratives trop lourdes, la faiblesse des structures d'aide à la création et la complexité des réglementations constituent des obstacles majeurs. Viennent ensuite s'ajouter les freins liés à la difficulté d'accès à l'emprunt ou au capital à risque. Près de 8 % des primo-créateurs considèrent que cet élément constitue un frein très important. Comparativement aux primo-créateurs, les candidats créateurs qui n'ont pas concrétisé leur projet ressentent plus intensément l'ensemble des freins, à l'exception du frein relatif au « manque de main-d'œuvre qualifiée ». Chez ces candidats, la faiblesse des moyens financiers propres ressort comme un frein majeur : plus de 6 de ces individus sur 10 jugent que cette faiblesse constitue un frein important ou très important. D'autres obstacles, tels que la faiblesse des structures d'aide, la lourdeur des réglementations ainsi que l'ensemble des facteurs liés aux aspects financiers (l'importance des moyens financiers requis, la difficulté d'accès à l'emprunt et au capital à risque, le niveau élevé du taux d'intérêt et la crainte de l'instabilité des revenus) atteignent des scores élevés. Par ailleurs, les analyses démontrent l'effet spécifique du genre en tant que frein et les spécificités des freins selon le genre. Ces spécificités concernent les obstacles financiers, l'aversion au risque, le soutien de l'entourage et les démarches administratives trop lourdes.

LES LOGIQUES DE CRÉATION

Le programme de recherche a également permis d'identifier cinq types de logiques de création, chacun reposant sur un élément particulièrement structurant dans la manière dont le primo-créateur relate, commente ou explique son projet de création.

Le premier des cinq types de logiques a été appelé « *en faire une affaire* ». Il s'y agit de développer une entreprise en fonction des opportunités identifiées. Les éventuels retours sur investissement occupent une place centrale dans le processus de décision et la primo-création s'enracine dans l'identification d'opportunités offertes par le marché.

A l'opposé de ce premier type, le deuxième se caractérise par la « *poursuite d'un idéal de métier* ». Ce qui est fondamental pour les primo-créateurs porteurs de cette logique, c'est de maîtriser le contenu de leur activité, de leur métier. Ils incarnent en quelque sorte la figure mythique de l'artisan. L'accent est mis sur l'acquisition des règles de l'art du métier et de l'autonomie

professionnelle. La référence prioritaire se fait au modèle de l'artisan féru de son métier et non aux aspects liés à la gestion de l'entreprise.

Le troisième type a été qualifié d'« organiser pour formaliser ». Ici, la primo-crédation intervient d'abord et avant tout pour résoudre un problème pratique d'ordre personnel. C'est le moyen pour trouver la meilleure articulation possible entre vie professionnelle et vie privée. L'importance d'événements déclencheurs de la création survenus dans la trajectoire personnelle, un capital culturel plutôt élevé et l'absence de tradition familiale en termes d'entrepreneuriat sont caractéristiques de ce type.

Un quatrième type concerne les primo-crédateurs dont la préoccupation est la sortie du salariat pour retrouver une forme de liberté professionnelle. Cette logique, appelée « reprendre sa liberté ou quitter une situation de salariat », trouve une partie essentielle de ses origines dans une situation professionnelle de salarié posant problèmes, notamment sur le plan de l'épanouissement personnel. Très fréquemment, la primo-crédation s'enracine dans une activité d'indépendant à titre complémentaire ayant permis la constitution progressive d'une clientèle.

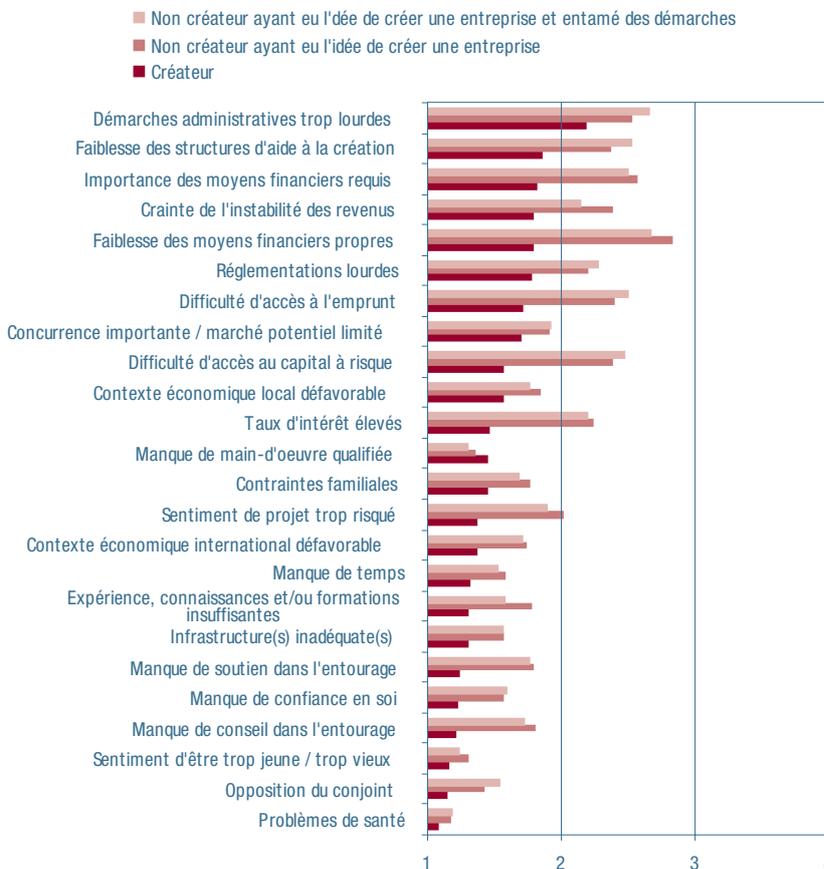
Le dernier type, « entreprendre et innover », renvoie à la figure schumpétérienne de l'entrepreneur : la primo-crédation s'inscrit dans un processus d'innovation, principalement technologique. La prépondérance des composantes « matérielles » de la création tient à

l'importance qu'ont les technologies dans l'innovation mais aussi à l'intérêt pour les infrastructures existantes. En outre, dans cette logique, le primo-crédateur tire profit des dispositifs d'aide à la création, cette dernière nécessitant des capitaux importants.

LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Le dernier volet du programme a permis de mettre en évidence certaines évolutions en matière de primo-crédation. Depuis la période de référence, le contexte institutionnel a connu des changements initiés par l'acteur politique en vue de favoriser la création d'entreprises. Parallèlement, au niveau du contexte culturel, la création d'entreprises a fait l'objet d'un processus de valorisation destiné à en faire un choix plus évident et aussi plus désirable pour un plus grand nombre de personnes. En outre, l'analyse des propos tenus par les participants aux tables-rondes sur les changements intervenus et leurs conséquences ont permis d'avancer l'hypothèse de l'émergence de deux nouvelles logiques d'action : « sortir du chômage », qui apparaît étroitement liée à la montée en puissance de l'état social actif, et « entreprendre précocement », qui se présente comme une conséquence des actions de sensibilisation et de promotion d'entrepreneuriat auprès des jeunes. A ce stade, tant la robustesse que les contours précis de ces éventuelles logiques restent très flous. Il convient donc de rester prudent à leurs propos.

IMPORTANCE DES FREINS



1 = Pas du tout important, 2 = Un peu important, 3 = Important, 4 = Très important

Source : IWEPS - calculs et graphique : DULBEA

NOTES

- L'ensemble des résultats est disponible à l'IWEPS sous la forme de différents articles et de deux rapports de recherche (Calay V., Capron H., Cincera M., Desmarez P., De Waeghe N., Greunz L., Guyot J.L., Houard J., Lohest O., Vandermotten C., Vandewattyne J., Van Hamme G., Les nouveaux créateurs d'entreprise en Région wallonne et les conditions de leur réussite, mimeo, Dulbea-ULB, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, Bruxelles-Jambes, mars 2005, 338 pages - Guyot J.L., Vandewattyne J., Vanheerswynghels, Zune M., Les nouveaux créateurs d'entreprise en Région wallonne : analyse qualitative de la problématique, mimeo, METICES-TEF-ULB, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, Bruxelles-Belgrade, juin 2008, 118 pages). Ces résultats feront l'objet de deux ouvrages publiés dans la collection « Economie, société, région » aux éditions De Boeck.
- Les associations sans but lucratif sans salariés sont écartées pour ne pas prendre en compte un phénomène sans impact direct et conséquent sur le plan économique.
- Cette identification s'est faite pour la période de référence allant du 1er juin 1998 au 31 mai 2000. Outre le problème de disponibilité de l'information, le choix de ces dates répond à une volonté de favoriser l'homogénéité de la situation d'action tout en pouvant travailler sur une population suffisamment conséquente de nouvelles entreprises. 12.748 entreprises ont ainsi été identifiées.
- Les entreprises qui ont répondu à cette enquête, menée entre le 15 septembre et le 30 octobre 2001, sont au nombre de 4.562. Parmi celles-ci, un peu plus de sept sur dix sont des créations ex nihilo. Des 6.392 créateurs ayant participé à ces créations ex nihilo, 4.322 sont des primo-crédateurs.
- La responsabilité scientifique de ce volet a été confiée à H. Capron (DULBEA).
- Cette enquête a été réalisée en septembre et octobre 2004 et a porté sur l'ensemble des primo-crédateurs identifiés. Le questionnaire a été adressé à 3.520 primo-crédateurs sur les 4.322 primo-crédateurs identifiés comme tels par l'enquête d'identification. Cette différence résulte de l'absence de coordonnées personnelles de près de 800 primo-crédateurs. Après une phase de relance téléphonique, 538 questionnaires valides ont été réceptionnés. Les résultats présentés au sujet des primo-crédateurs portent sur cet ensemble. Leur généralisation à l'ensemble des primo-crédateurs wallons requiert donc une prudence certaine.
- Cette enquête a été réalisée en septembre et octobre 2004 auprès d'un échantillon représentatif de la population wallonne âgée de 18 ans et plus constitué de 8.000 particuliers. Sur les 2.277 questionnaires valides réceptionnés, 2.037 émanaient de personnes n'ayant jamais créé d'entreprise.
- La responsabilité scientifique des volets 3 et 4 a été confiée à J. Vandewattyne (METICES-TEF).
- Ces pistes sont détaillées dans les deux ouvrages à paraître.
- Les chiffres relatifs à la Wallonie pour l'année 2000 sont fournis par l'IWEPS sur la base du comptage des sociétés commerciales répertoriées par COFACE, dont le siège social est situé en Wallonie et disposant d'un numéro de Registre national des personnes morales.
- Pour plus de détails, consulter :
 - Cincera M., Greunz L., Guyot J.L., Lohest O., *Trajectoires individuelles et profils de compétences : le cas des primo-crédateurs d'entreprise wallon*, Relief - Echanges du Céreq, n° 8, mai 2005, pp. 267-280
 - Cincera M., Greunz L., Guyot J.L., Lohest O., *Capital humain et processus de création d'entreprise : le cas des primo-crédateurs wallons*, Working Paper, N°06-11.RS, DULBEA, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2006.